

RÉSIDENCE
DE LA
HAUTE
PORTE 

RESIDENCE DE LA HAUTE PORTE
E.H.P.A.D.
59, Rue de Guizelin
62340 – GUÎNES

TEL : 03.21.46.41.41

FAX : 03.21.46.41.10

E-MAIL :

administration@residence-guines.fr

LIVRET D'ACCUEIL PASA



Version 3, Mise à jour : 07/03/2022
Validé par le CVS le 19/02/2020
Validé par le CHSCT le 20/01/2020
Validé par le CA le 20/01/2020

Introduction

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi notre établissement pour être accueilli(e). Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de votre confiance.

L'ensemble du personnel est à votre disposition pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions. Toutes vos suggestions et remarques concernant l'amélioration de la qualité de nos services seront les bienvenues.

SOMMAIRE

Introduction	2
SOMMAIRE	3
Textes de référence.....	4
Le pôle d'activité et de soins adaptés.....	5
I -LES MISSIONS	5
1.Les objectifs.....	5
2.L'autonomie.....	5
II -LES CRITERES D'ADMISSION	6
III -LA PRISE EN CHARGE MEDICALE	6
1.L'équipe	6
2.Les horaires.....	7
3.Le transport	7
IV -LES LOCAUX.....	7
1.L'entrée.....	7
2.Les espaces de convivialité et de vie sociale	7
3.Les espaces d'activités et de soins	8
4.Les espaces extérieurs.....	8
5.Les espaces de services	8
V -L'ANIMATION	9
1.L'accompagnement au quotidien.....	9
VI -CONTINUTE DES SOINS	9
VII -LES CRITERES DE SORTIE DU PASA / L'EVALUATION	9
VIII -COUT DU SERVICE	10
ANNEXES	11
I -Annexe n° 1 : MODELE DE DEROULEMENT D'UNE JOURNEE AU PASA.....	11
II -Annexe n°2 : MODELE DE RECUEIL DE CONSENTEMENT	12

Textes de référence

- Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;
- Circulaire n°DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 06 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du « Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » et ses annexes ;
- Instruction interministérielle n°DGAS/2C/DHOS/DSS/2010/06 du 07 janvier 2010 relative à l'application du volet médico-social du « Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » ;
- Circulaire interministérielle n°DGCS/5C/DSS/1A/2010/179 du 31 mai 2010 relative aux orientations de l'exercice 2010 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- Instruction technique CNSA du 27 mai 2010 relative à la mise en œuvre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) dans les établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées (enfants et adultes) en 2010 ;
- Circulaire interministérielle du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- Circulaire interministérielle du 19 septembre 2011 relative à la mesure 16 du Plan Alzheimer ;
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Diagnostic et prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées – Haute Autorité de Santé – Mars 2008 ;
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : L'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée en établissement médico-social – Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux – février 2009 ;
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : prise en charge des troubles du comportement perturbateurs – Haute Autorité de Santé – Mai 2009 ;
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative en pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) – décembre 2016 ;

Le pôle d'activité et de soins adaptés

L'augmentation du nombre de personnes âgées entrant en institution avec des troubles du comportement et/ou cognitifs liés à la maladie d'Alzheimer ou au grand âge, remet en cause les pratiques soignantes.

Les comportements aberrant et déambulant ne permettent pas aux équipes d'apporter une réponse personnalisée permanente.

La création d'un PASA offre de nouvelles perspectives aux personnes âgées en termes d'autonomie et de sécurité et aux soignants en termes d'organisation et de bienveillance.

Le PASA (pôle d'activités et de soins adaptés) est un service de l'EHPAD qui permet d'accueillir, à la journée, des résidents porteurs de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, présentant des troubles modérés du comportement.

I - LES MISSIONS

**« Préserver l'autonomie, retrouver la notion de plaisir »
« Amener le calme, préserver la vie sociale »**

1. Les objectifs

Le PASA est un lieu de vie qui propose des activités sociales et thérapeutiques à un groupe composé de 12 à 14 résidents présentant des troubles modérés du comportement au décours de la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées. Le personnel est formé et qualifié à l'accueil des résidents concernés. Un volet PASA sera inclus dans le Projet d'Accompagnement personnalisé (PAP) du résident. La participation de la famille est sollicitée.

La visée du dispositif est axée sur trois plans :

- Stimulation ou maintien des acquis
- Maintien du lien social
- Mise en place de stratégies alternatives à la sédation ou contention

Le prendre soin des résidents s'appuie sur :

- Un environnement adapté : aménagement des espaces de vie, du temps
- La gestion des situations à risques : limitation de l'agitation par des techniques de soins appropriées
- La limitation des états de crise : méthodes non médicamenteuses, type SNOEZELEN

2. L'autonomie

Le maintien de l'autonomie est fondamental à la vie sociale. L'autonomie est mise au centre des activités thérapeutiques.

L'équipe a pour mission de savoir s'adapter aux capacités restantes, stimuler et faire participer les personnes en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs repères culturels.

II - LES CRITERES D'ADMISSION

L'admission au service répond à plusieurs critères :

- Personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée résidant à l'EHPAD
- Évaluation NPI-ES correspondant aux critères :
 - o Troubles modérés du comportement, sans confusion mentale, score supérieur à 3 à au moins 1 item de l'échelle psycho-comportementale NPI-ES
 - o Les troubles altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents, ampleur mesurée entre 2 et 4 de l'échelle NPI-ES
 - o Les troubles interviennent selon une fréquence d'au moins 1 fois par semaine au cours du mois précédant l'évaluation NPI-ES
- Sur prescription médicale et si possible, accord du résident, à défaut, avis de la personne de confiance ou du référent familial, ou du tuteur en cas de mesure de protection juridique.

III - LA PRISE EN CHARGE MEDICALE

1. L'équipe

L'équipe du PASA est composée de 3 ASG (Aide-soignant(e) formé(e) Assistant(e) de soins en gérontologie), dont la mission est d'encadrer ces 14 résidents. L'infirmière en poste à l'EHPAD s'assure de la prise des thérapeutiques le midi en collaboration avec les ASG.

En cas de nécessité de faire appel au médecin traitant, la règle de l'EHPAD s'applique au PASA (le médecin est appelé par l'infirmière en poste, la famille est tenue au courant de l'état de la personne malade). Le médecin coordonnateur et une soignante référente de l'utilisateur réalisent les évaluations NPI-ES nécessaires à la prescription d'un accompagnement PASA pour les résidents (en collaboration avec un psychologue). Le psychologue supervise les programmes d'activités thérapeutiques et est le référent des résidents accueillis au sein du PASA. L'ergothérapeute assure le suivi de l'autonomie des usagers. Les autres membres de l'équipe sont tous susceptibles d'intervenir en cas de besoin des résidents.

Chaque jour, la personne est accueillie par un membre de l'équipe qui lui présente les autres personnels et personnes accueillies avant de lui proposer le programme de la journée. L'heure d'arrivée dépend de l'heure de la toilette matinale.

2. Les horaires

Le PASA est ouvert du lundi au vendredi de 10h30 à 16h30. L'équipe est présente de 10h à 17h. Les horaires d'arrivée au PASA se veulent souples afin de respecter les habitudes de vie et rythmes de la personne.

3. Le transport

L'aide-soignante ou l'ASH dédié aux soins qui aura réalisé la toilette et l'habillage du résident l'accompagnera au PASA. Il sera pris en charge par l'équipe ASG en poste. A 16h30, l'ASG reconduira les résidents où ils le souhaitent. (Chambre ou salon au rez-de-chaussée)

IV - LES LOCAUX

1. L'entrée



Espace de transition avec l'extérieur du PASA, la conception de l'entrée du pôle fait l'objet d'une attention particulière, elle permet la sécurité des résidents tout en évitant de créer des situations anxiogènes.

2. Les espaces de convivialité et de vie sociale

Le PASA dispose d'un espace repas avec cuisine thérapeutique, d'un espace salon et de deux espaces pour permettre aux personnes accueillies de bénéficier d'activités individuelles ou collectives. La prise de repas dans le pôle permet de limiter les déplacements des résidents à l'extérieur.



Espace salon du PASA



Espace d'activités



Cuisine thérapeutique

3. Les espaces d'activités et de soins

Deux espaces sont prévus pour réaliser des activités thérapeutiques. Ils répondent à un usage pour 3 ou 4 résidents maximum ou à un usage individuel. Il convient d'éviter le caractère polyvalent de ces espaces afin qu'ils soient des éléments de repérages pour les résidents qui les utilisent.

A titre d'exemple, il peut s'agir d'un espace multi-sensoriel (Snoezelen), d'un espace de jeux, d'un espace d'activité physiques, etc.



Salle d'activité



Salle Snoezelen

4. Les espaces extérieurs

Le pôle s'ouvre sur l'extérieur par un prolongement sur un jardin librement accessible aux résidents.

5. Les espaces de services

Le pôle dispose de locaux de services nécessaires à son fonctionnement : vestiaires, locaux de linge propre et de linge sale, etc.

V - L'ANIMATION

Les activités proposées sont individualisées. Elles ont des visées différentes en fonction des besoins identifiés dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) :

- Activités à visée thérapeutique : vont permettre de maintenir et/ou réhabiliter les capacités fonctionnelles (peinture, modelage, gymnastique, jardinage), les fonctions cognitives (jeux de société, lecture, cuisine)
- Activités bien-être : ont pour objectif de mobiliser les fonctions sensorielles (espace SNOEZELEN, massage, relaxation) et favoriser le plaisir (soins esthétiques, coiffure)
- Activités à visée sociale : pour maintenir les relations et encourager les amitiés (rencontres entre résidents, repas pris ensemble, sorties)

1. L'accompagnement au quotidien

La matinée est essentiellement consacrée à l'accueil des résidents, la lecture du journal, groupe de discussion et présentation des activités pour l'après-midi et se termine par la préparation partielle du repas (dresser les tables, confection des entrées s'il y a lieu...). En fonction des besoins des résidents, une activité peut être introduite dans le programme du matin.

Le repas est pris en commun dans la plus grande convivialité et le respect des capacités de chacun.

L'après-midi débute par un temps calme pour ceux qui le souhaitent, sinon débarrassage et nettoyage des tables et courte activité (jeux, TV, presse) en attendant le reste du groupe.

Vers 14h30 / 15h00 début des activités, elles peuvent se diviser en 1 ou 2 groupes selon les attentes et besoins des personnes accueillies.

A 15h45 le goûter est distribué avec la participation des personnes qui le désirent.

A 16h00, les usagers sont incités à se détendre au cours d'activités ludiques ou de plaisir, puis l'ensemble du groupe participe au rangement de la salle, en fonction des capacités de chacun.

L'ensemble des résidents procède aux choix des activités du lendemain (ou de leur prochaine journée) avec l'aide des professionnels présents.

A 16h30, les résidents retournent à l'EHPAD.

VI - CONTINUITÉ DES SOINS

Pour suivre et évaluer les bénéfices de l'accompagnement en PASA pour les résidents :

- Le PAP est renseigné au fur et à mesure de l'évolution selon la périodicité prévue au projet ; un avenant au contrat de séjour est ajouté.
- L'AS qui a réalisé la toilette accompagne le résident au PASA, permettant de faire le point avec l'ASG de l'état du jour
- Chaque journée passée au PASA fait l'objet d'une transmission au DSI du résident

VII - LES CRITÈRES DE SORTIE DU PASA / L'ÉVALUATION

Les critères de sortie sont discutés en équipe, avec le résident et la famille si possible. Sont pris en compte :

- La perte d'autonomie motrice
- L'incompatibilité sociale
- La non-participation aux activités
- Une réévaluation NPI-ES non conforme aux critères d'admission

Ces critères amèneront l'équipe à interrompre la prise en charge PASA. La famille en sera informée. La sortie peut être provisoire ou définitive. Un avenant au contrat de séjour est fait. La sortie fait l'objet d'une inscription au Dossier de Soins Informatisé et un nouveau projet est élaboré.

L'évaluation des situations se fait chaque mois, en réunion de concertation sauf événement intercurrent :

- Le médecin coordonnateur
- La cadre de santé / IDEC
- L'infirmière
- L'équipe du PASA
- Le psychologue
- L'ergothérapeute

Chaque résident bénéficie d'un examen de sa situation : évolution, réajustements, fixation de nouveaux objectifs...

Une réévaluation NPI-ES par le psychologue a lieu tous les semestres sauf événement intercurrent.

VIII - COUT DU SERVICE

Aucun frais n'est facturé en supplément pour les résidents bénéficiant du service. Il est compris dans les frais de séjour.

ANNEXES

I - Annexe n° 1 : MODELE DE DEROULEMENT D'UNE JOURNEE AU PASA

- **10h30 – 10h45**
 - ↘ accueil, café
 - ↘ temps de convivialité et de resocialisation
 - ↘ discussion
 - ↘ accueil personnalisé
 - ↘ présentation de la journée

- **11h00 – 12h00**
 - ↘ promenade extérieur quotidienne (en fonction de la météo)
 - ↘ atelier : jeux de réflexion, expression musicale, expression artistique, atelier mémoire, gymnastique douce, bien être relaxation, etc.

- **12h00 – 12h30**
 - ↘ retrouver le goût de réaliser des activités de la vie courante (mettre la table)

- **12h30 – 14h00**
 - ↘ déjeuner en commun entre les résidents et les agents : moments de convivialité et d'échanges
 - ↘ invitation à se servir seul, prendre de temps de manger et de discuter

- **14h00 – 14h30**
 - ↘ temps de repos : sieste, TV, journal

- **14h30 – 15h30**
 - ↘ atelier divers

- **15h30 – 15h45**
 - ↘ clôture de la journée avec le goûter

- **16h00 – 16h30**
 - ↘ retour des résidents à l'EHPAD
 - ↘ transmissions au DSI

II - Annexe n°2 : MODELE DE RECUEIL DE CONSENTEMENT

Le **PASA** est destiné aux résidents hébergés à l'EHPAD. Il est animé par du personnel soignant formé à la prise en charge des troubles du comportement dans la maladie d'Alzheimer.

Le résident est sollicité par des activités animées par des professionnels ayant pour objectif le maintien ou la réhabilitation des capacités fonctionnelles, cognitives, sensorielles et du lien social. Le contenu des activités qui sont réalisées, en petits groupes (14 résidents maximum), est varié et dépend des objectifs qui ont été fixés pour chaque résident dans des projets de vie individuels.

La participation des résidents au PASA de la « Résidence de la Haute Porte » répond à des critères bien précis. **Quand ils ne sont plus remplis, le résident est amené à ne plus faire partie du PASA**, toutefois il continuera à participer aux activités proposées par l'animatrice et à bénéficier d'une prise en charge psychologique si nécessaire.

CRITERES D'ADMISSION AU PASA

- être atteint d'une maladie d'Alzheimer (ou apparentée) dûment diagnostiquée
- présenter des troubles psycho-comportementaux légers modérés
- être autonome sur le plan locomoteur
- avoir reçu un avis favorable du médecin coordinateur pour son admission
- consentir à sa participation au PASA

CRITERES DE SORTIE DU PASA

Quand le résident ne remplit plus les critères d'admission dans le PASA :

- diminution ou augmentation des troubles psycho-comportementaux,
- absence de participation aux activités,
- perte de l'autonomie locomotive

La décision de sortie du PASA est prise en équipe pluridisciplinaire et annoncée au résident et à la famille/représentant légal ou à la personne de confiance par le médecin coordinateur avant la sortie.

Je soussigné(e) Résident(e)

Ou le cas échéant, représenté(e) par Mme ou M.....

- Représentant légal
- Autre

Déclare avoir été informé(e) des conditions d'admission et de sortie du PASA et m'y conformer.

Fait le

« Lu et approuvé »

Signature